

Lettre d'information N°35 - 24 septembre 2020

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Un nouveau tuto en ligne : Ce mois-ci, la Fédération met en ligne un nouveau tutoriel présentant un dispositif spécifique aux exploitations agricoles : le blocage des stocks à rotation lente. *En savoir plus*

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 23 septembre 2020 paru au Journal officiel du 24 septembre 2020 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans deux départements suite aux inondations et coulées de boue des 19 et 20 septembre 2020. <u>En savoir plus</u>

Aide à la distillation de crise : Une décision de FranceAgriMer INTV-GPASV-2020-57 du 23 septembre 2020 modifie une autre décision de FranceAgriMer INTV-GPASV-2020-28 du 3 juin 2020 modifiée fixant les modalités de mise en œuvre et de contrôle de l'aide à la distillation de crise des vins pour la campagne 2019-2020. *En savoir plus*

Protection de la qualité des eaux : Le ministère de la Transition Ecologique et le ministère de l'Agriculture lancent une concertation préalable à la révision du programme d'actions national sur les nitrates (PAN). *En savoir plus*

Dans le reste de l'actualité

Protéines végétales : Le développement des protéines végétales est un enjeu important pour l'agriculture européenne sur le plan environnemental et économique a rappelé le ministre de

l'Agriculture, Julien Denormandie, lors du dernier Conseil européen des ministres de l'Agriculture, le 21 septembre 2020. *En savoir plus*

Une convention collective nationale pour l'agriculture : Trois ans de négociations auront été nécessaires entre les partenaires sociaux agricoles salariés et patronaux pour s'accorder sur la rédaction d'une convention collective nationale couvrant l'ensemble des entreprises et des salariés de la production agricole et des CUMA en France. *En savoir plus*

Accord UE-Mercosur : A la lecture du rapport de la commission d'évaluation, la France maintient son opposition au projet d'accord commercial entre l'UE et le Mercosur. *En savoir plus*

Nouvel objectif de réduction des GES : La Commission européenne a présenté son plan visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. L'objectif pour la prochaine décennie est de placer l'UE sur la voie de la neutralité climatique en 2050. *En savoir plus*